

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUIN 2010**

PRESENTS :

M. Laurent Devin, Bourgmestre-Président,

Mme et Ms. Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Echevins

Mmes et Ms. Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE (ne participe pas à la séance à huis-clos), Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHorain, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Conseillers,

M. Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,

Mme Laurence STASSIN, Secrétaire communale faisant fonction.

EXCUSES :

Mme et Ms. André NAVEZ, Frédéric TILMANT, Alain DETAEYE, Marie Claude KLENNER

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 18 juin 2010, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du mercredi 30 juin 2010
à 20 heures 30'

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Décès d'un conseiller communal – Désistement des premier, quatrième et cinquième conseillers suppléants – Vérification et validation des pouvoirs de la sixième conseillère suppléante – Véronique Dubrulle – Prestation de serment et installation de la conseillère suppléante – Fixation de l'ordre de préséance du Conseil communal

M. George BETTESONE, conseiller communal est décédé le 16 mai 2010.

Le Conseil communal est invité à le remplacer.

Le Conseil communal est invité à assister à la prestation de serment de Mme Véronique Dubrulle entre les mains du Bourgmestre en vue de son installation en tant que Conseillère communale et à fixer le nouvel ordre de préséance du Conseil communal.

Installation de Mme Véronique Dubrulle en tant que conseillère communale et fixation à l'unanimité du nouvel ordre de préséance

RECETTE

2. Comptes budgétaires de l'exercice 2009

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2009 – Services ordinaire et extraordinaire ainsi que le bilan et le compte de résultats 2009.

M. Bejarano remercie le Receveur et le personnel communal pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration des comptes communaux de l'exercice 2009. Il présente le fascicule

explicatif des comptes communaux relatifs à l'exercice 2009. Ce fascicule a été remis en début de séance à tous les membres du Conseil communal.

M. Devigne déplore que ce fascicule n'ait été remis aux membres de l'opposition qu'en début de séance et que ceux-ci n'aient dès lors pas eu l'occasion d'en prendre connaissance avant la discussion. .

M. Piret formule les remarques suivantes à l'égard des comptes communaux proposés. A l'ordinaire, tout d'abord, il constate qu'en 2009 encore, de nombreux projets et dépenses qui avaient été inscrits au budget ordinaire n'ont pas été réalisés. Il s'agit notamment de l'agence locale pour le développement, pour laquelle EUR 15.000 n'ont pas été dépensés, des aides aux entreprises qui n'ont pas été utilisées, etc. Il remarque deuxièmement que le coût net du personnel communal a augmenté en un an d'un million d'euros. Certes ces coûts sont couverts en 2009. Il signale néanmoins que les charges salariales sont récurrentes et incompressibles. Par conséquent, elles pèseront sur les prochains exercices. Ensuite, il souligne que de nombreux subsides qui avaient été budgétés n'ont pas été reçus. Il souligne que cette situation s'explique par des absences de dépenses dans les dossiers subsidiés. Ainsi, il épingle notamment les subsides relatifs à l'Accueil extra-scolaire, pour lequel EUR 20.000 n'ont pas été reçus. Quatrièmement, il relève que l'opposition avait jugé exagérées certaines prévisions de recettes lors du vote du budget 2009. Il souligne que les recettes se sont révélées bien inférieures à la prévision budgétaire. Ainsi en est-il des recettes relatives à la taxe sur les immeubles inoccupés, budgétées à hauteur de EUR 38.000 tandis que cette taxe n'a rien rapporté, des recettes provenant des couvertures d'assurance, des recettes des bus communaux. M. Piret continue en indiquant que si, actuellement, la majorité peut afficher un boni dans ses comptes, deux éléments en sont à l'origine. D'une part, le fonds des communes a augmenté annuellement d'environ EUR 1.000.000. Il estime que cette manne financière ne durera pas éternellement, notamment en raison des politiques budgétaires plus restrictives qui sont annoncées. D'autre part, une partie du précompte IPP a été reçu rapidement et peut par conséquent être intégré dans le compte 2009. Enfin, à l'extraordinaire, M. Piret relève que de nombreux projets budgétés n'ont à nouveau pas été réalisés. Il s'agit notamment de la rénovation de la piscine, du développement de nouvelles infrastructures sportives, etc.

M. Wauthier, Receveur communal, entend tout d'abord répondre à M. Devigne. Il lui indique que tous les documents obligatoires ont été joints à la convocation au Conseil communal. Pour le surplus, l'Echevin des finances, M. Bejarano, a souhaité proposer à tous les conseillers une présentation accessible de la situation des comptes. Cette présentation vise à faciliter la lecture des documents légaux, qui n'est pas aisée. Aussi, puisque l'année dernière, l'opposition s'était plainte de ne disposer d'aucun support écrit, la présentation étant alors projetée sur écran, le souhait a été de proposer cette année un fascicule.

M. Bejarano rappelle que le budget est un outil de prévision et que tout projet envisagé doit impérativement trouver une inscription budgétaire. Il arrive que des projets soient envisagés mais ne puissent trouver réalisation immédiatement en raison de divers aléas. En outre, certains projets doivent être inscrits d'année en année dans les budgets afin que les promesses de subsides y afférant puissent être obtenues ou conservées. Concernant les salaires, M. Bejarano relève que l'augmentation d'un million d'euros du coût salarial total en 2009 ne constitue pas un coût net pour la Ville. En effet, certains nouveaux emplois sont

subsidés de sorte qu'une partie de ce montant est pris en charge par diverses autorités subsidiantes.

M. Piret répond à M. Bejarano, concernant la subside d'une partie de l'augmentation du coût salarial, que les subsides sont déjà déduits lorsqu'il annonce une augmentation du coût salarial de EUR 1.000.000. Sans ces subsides, l'augmentation s'élèverait à EUR 1.300.000.

M. Urbain formule deux réflexions. Premièrement, si le coût salarial 2009 a effectivement augmenté, dans les comptes 2009, d'un montant de EUR 1.000.000, déduction faite des subsides perçus en 2009, ceci n'empêche pas que des subsides relatifs aux salaires versés en 2009 doivent encore être perçus par la Ville en 2010. Il en résultera un allègement, comptabilisé en 2010, de l'augmentation alléguée de la charge salariale nette en 2009. L'augmentation nette sera par conséquent bien inférieure au chiffre annoncé d'un million d'euros. Ensuite, il indique que depuis trois ans, la majorité rend des comptes en boni de EUR 2.000.000. Par conséquent, l'argument présenté par M. Piret selon lequel le boni des comptes 2009 serait notamment imputable au versement rapide d'une partie de l'IPP ne tient pas. En effet, un versement anticipé de l'IPP durant trois années consécutives n'est susceptible de produire d'effet comptable que sur les comptes de la première année et non pas sur les comptes des trois exercices. Il faut donc admettre que le versement rapide de l'IPP n'est pas la cause de la bonne santé financière de la Ville en 2009.

M. Joie souhaite revenir sur l'augmentation du coût salarial de la Ville. Il répète que l'augmentation du coût salarial de la Ville s'élève à EUR 1.300.000. Soustraction faite des subsides reçus pour les nouveaux emplois, l'augmentation du coût salarial net s'élève à plus de EUR 900.000. M. Joie explique que cette augmentation des dépenses de la Ville est structurelle tandis que le financement de cette augmentation provient du fonds des communes, qui est une recette conjoncturelle. Il estime qu'il n'est pas sain de financer des dépenses structurelles via des recettes conjoncturelles, d'autant plus qu'un tarissement du fonds des communes est envisageable en raison des restrictions budgétaires annoncées. M. Joie termine en soulignant que si la majorité se félicite des compétences acquises par l'administration communale en raison de l'engagement de personnel spécialisé et de l'achat de nouveau matériel, il doit cependant constater que la présentation des comptes budgétaires ne peut pas être projetée durant cette séance en raison d'un problème technique qui n'a pas pu être solutionné.

M. Devin réagit à la remarque de M. Piret selon laquelle de nombreux projets avaient été budgétés mais n'ont pas été réalisés en 2009. M. Devin indique qu'il convient, afin de décrocher des subsides, d'introduire de nombreux dossiers. Ces dossiers nécessitent notamment l'inscription au budget des projets pour lesquels l'on demande les subsides. En outre, il relève qu'il n'y a eu aucun effet d'annonces par rapport à des projets inscrits au budget et qui n'auraient pas été réalisés. Ceci prouve que ces projets sont inscrits à des fins administratives et que la majorité ne communique pas, ne promet rien, sur base de ces inscriptions. Concernant les frais de personnel, M. Devin rappelle que ceux-ci s'élèvent, à Binche, à 44 % du budget total de la Ville tandis que la norme du coût salarial dans le cadre d'une gestion saine s'établit à maximum 50%. Enfin, concernant les subsides qui n'ont pas pu être obtenus, il considère que le budget est un outil de gestion dynamique. Dans ce cadre, des demandes de plusieurs subsides ont été introduites en 2009. Si des refus ont été opposés à certaines demandes, il n'en reste pas moins que de nombreux subsides ont été

reçus, grâce aux nombreux dossiers introduits. Ceci a permis la réalisation de nombreux chantiers tels que la rénovation du parking Saint-Paul, la réfection de la rue Saint-Paul, l'aménagement de la Place de l'Europe à Waudrez, etc. Il se réjouit de cela. Concernant l'IPP, si des tranches ont d'ores et déjà été reçues, un montant de EUR 2.900.000 doit encore l'être et la Ville n'est par conséquent pas sur le point de tomber à court de liquidités. Relativement à la remise en début de séance aux conseillers du fascicule explicatif des comptes budgétaires, M. Devin constate que la démarche de proposer un document présentant une réelle plus value explicative est critiquée. Il vérifie l'applicabilité de l'adage « le mieux est l'ennemi du bien » et en prend bonne note. Il relève que la fiscalité communale n'a pas été augmentée en 2009. Il soulève également que, en raison du boni, la Ville investit sur fond propre et non via emprunt, ce qui allège le poids de la dette. Il indique ensuite que l'administration communale a été renforcée, en personnel spécialisé et en matériel récent. Si la projection ne fonctionne pas en séance, ceci ne doit toutefois pas occulter que des moyens humains supplémentaires sont présents dans les rues, notamment des éducateurs et des agents, et que les services administratifs et techniques ont été renforcés. En conclusion, il indique que si l'opposition crie au diable depuis plusieurs exercices, chacun doit néanmoins constater que le boni est passé, depuis le début de la mandature, de EUR 6.000.000 à EUR 11.000.000. Il se réjouit de ce résultat.

Pour :

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-PIERRE JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Patrice LAI

Abstentions :

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

3. Procès verbal de vérification de la caisse communale – 1^{er} trimestre 2010 - NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2010, effectuée en date du 31/03/2010 par Monsieur Manuel BEJARANO MEDINA, Echevin des Finances.

Du document produit, il résulte que l'avoir à justifier et justifié s'élevait à la somme de 15.435.440,08 €.

Notification

BUDGET

4. Budget communal - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 - ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter la première modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2010.

M. Bejarano lit la note suivante :

« Le contexte socio-économique évoqué lors de la présentation du budget 2010 fin d'année 2009 est plus que jamais d'actualité à la moitié de l'année 2010... la récession économique mondiale, même si des signes de reprises sont annoncés, sort seulement ses effets à notre niveau : pertes d'emploi, chômage économique, diminution du pouvoir d'achat et précarité sont le lot quotidien de bon nombre de nos concitoyens. En qualité d'échevin des Finances, je suis content de pouvoir vous présenter cette 1^{ère} modification budgétaire préparée en tenant compte de toutes ces difficultés et en privilégiant la saine gestion sans puiser davantage dans la poche de nos administrés.

Pour rappel, lors de l'élaboration de notre budget initial 2010, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de **243.252 €** et en résultat final un boni supposé de **9.572.337 €** et ce, après un transfert de **2.800.000 €** vers le fonds de réserve extraordinaire.

Cette 1^{ère} modification rectifie ainsi nos prévisions initiales :

Le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève à **331.011,31 €** et le résultat final cumulé à **9.910.174,56 €**

Cette augmentation par rapport au budget initial se justifie par l'introduction du résultat réel du compte 2009 et par l'entrée d'éléments nouveaux aussi bien en recettes qu'en dépenses. En gardant à l'esprit que le budget est un outil de prévision et d'autorisation, je suis donc fier du travail de fond qui a été accompli par nos services financiers et le collège communal pour parvenir à cet excellent équilibre...

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs :

- Mettons en évidence les subventions de l'autorité supérieure dans les frais de personnel des agents constatateurs +- **121.000 €**
- La compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier +- **301.000 €**
- Le complément de taxe sur la diffusion publicitaire +- **84.000 €**
- L'inscription des 95 % du précompte immobilier non perçu par l'Etat à la clôture du compte +- **770.592 €**

A l'exercice propre

- Majoration de l'apport des placements effectués depuis le début de l'année + **50.000,00 €**
- Le complément de taxe sur la diffusion publicitaire + **30.000 €** suivant les recettes déjà comptabilisées
- La taxe sur les piscines suivant le rôle + **6.000 €** (soit 50% d'augmentation)
- La majoration des dividendes des intercommunales de gaz et d'électricité + **43.500 €**
- L'augmentation des produits de location de salles et des droits d'entrée de la piscine + **20.000 €**

En matière de dépenses :

Pour les exercices antérieurs :

Il s'agit principalement

- De déclarations de créances et primes d'assurances tardives...
- Des régularisations de traitements et de pensions d'échevin
- De soldes de factures d'énergie et de téléphone...
- De crédits insuffisants...

A l'exercice propre :

Les réalignements de crédits concernent principalement les dépenses de fonctionnement suite à la création de nouveaux projets (zone bleue, pointeuse,...) et au renforcement des services rendus à la population.

Aussi, les dépenses en matière d'énergie (gaz, électricité, combustibles,...) ont été majorées compte tenu de ce dernier hiver rigoureux et de la hausse impressionnante des acomptes réclamés.

Examinons les majorations de crédits par fonctions budgétaires :

- ❖ A l'Administration Générale
166.229,76 € soit 2,45 % du Budget Initial qui s'élevait à 6.783.322,34 €
- ❖ Aux Services Généraux
19.425,00 € soit 5,5 % du B.I de 349.660,45 €
- ❖ A la Justice-Police
12.750,00 € soit 0,40 % du B.I de 2.980.406,31 €
- ❖ Communication-Voirie-Cours d'eau
33.647,50 € soit 0,6 % du B.I de 5.253.653,79 €
- ❖ Commerce-Industrie
19.075 € soit 7,18 % du B.I de 265.528,84 €
- ❖ Enseignement Gardien et Primaire
21.370,08 € soit 1,43% du B.I de 1.486.127,56 €
- ❖ Enseignement Secondaire, Artistique, Techniques
20.140,00 € soit 6,20 % du B.I de 321.280,32 €
- ❖ Education Populaire et Arts
11.138,87 € soit 0,49 % du B.I de 2.265.062 €
- ❖ Logement-Urbanisme
8.189,50 € soit 3,05 % du B.I de 268.222,62 €

Ce qui nous amène à une majoration totale de crédit de 498.198,28 € sur un budget de 31.561.060,58 € soit 1,57 %... Vous reconnaîtrez que cela ne représente même pas le coût d'une indexation de salaire.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

La bonne exécution des objectifs détaillés par notre majorité dans la note de politique générale nous amène à cadrer quelque peu nos prévisions initiales.

Comme pour le budget de départ, nous privilégions en 2010 le recours à l'emprunt dans les limites que nous nous sommes fixées ainsi que le prélèvement sur le fonds de réserve...pour ne pas fragiliser nos finances...sans négliger la recherche permanente des meilleures voies de subsidiation destinées à accompagner nos différents projets.

Nous continuons de la sorte à gérer notre dette en bon père de famille.

Nos investissements pour cette année devront s'élever après révision à **12.090.813,37 €** soit une augmentation de **1.868.188 €** par rapport au budget initial et seront financés comme suit :

- ✓ Prélèvements sur fonds de réserve : **421.188 €**
- ✓ Emprunts part communale : **585.600 €**
- ✓ Subsidés : **861.400 €**

Les principales modifications portent sur :

- ✓ Remplacement du système d'alarme à l'arsenal des pompiers **30.000,00 €**
- ✓ Aménagement de la rue Robiano - plan escargot 2^{ème} phase **250.000,00 €**
- ✓ Aménagement de la rue Saint-Paul – complément **40.000,00 €**
- ✓ Aménagement rue Salvador Allende 2^{ème} phase **320.000,00 €**
- ✓ Acquisition de matériel informatique pour la zone bleue **25.000,00 €**
- ✓ Acquisition et pose de bornes hydrauliques – zone bleue **32.000,00 €**
- ✓ Amélioration de l'éclairage public **25.000,00 €**
- ✓ Réalisation d'un Web observatoire de commerce **27.500,00 €**
- ✓ Aménagement d'un distributeur de billets de banque – ancienne maison communale de Péronnes **15.000,00€**
- ✓ Acquisition de 2 modules itinérants pour les écoles **100.000,00 €**
- ✓ Extension de l'école communale de Buvrines **82.000,00 €**
- ✓ Mise en valeur du petit patrimoine **60.000,00 €**
- ✓ Création d'un site de bulles à verres enterrées **30.000,00 €**
- ✓ Projet de construction de 7 logements sur le site de l'ancien abattoir – part communale **875.000,00 €»**

M. Piret indique que le groupe UNION s'abstiendra sur la modification budgétaire n°1. Il indique que le groupe UNION s'était déjà abstenu lors du vote sur le budget 2009. Il estime que la modification budgétaire poursuit dans la même optique et est par conséquent soumise aux mêmes réserves de l'opposition. M. Piret demande sous quel poste le cinéma en plein air est financé.

M. Bejarano répond que le cinéma de quartier est financé par l'article relatif aux animations de quartiers.

M. Joie souligne que la Ville de Binche se situe dans le peloton de tête des communes les plus imposées. Il entend bien M. Bejarano mentionner qu'aucune taxe n'est créée ou augmentée dans le cadre de la modification budgétaire. Il indique néanmoins que la Ville de Binche dispose de toute façon de très peu de marge de manœuvre à la hausse. En revanche, il déplore que ne soit pas envisagée une réduction de la pression fiscale locale, au vu notamment des boni dégagés.

M. Devin indique qu'il est paradoxal de crier d'une part à un péril des finances communales en raison des restrictions budgétaires des pouvoirs subsidiant annoncées d'une part et de défendre d'autre part une diminution de la fiscalité communale.

Pour :

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-PIERRE JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Patrice LAI

Abstentions :

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

JURIDIQUE

5. Litige opposant la Ville de Binche à REFORME & NIZET – THIRION BUILDING ALG.

- DECISION

Le 18/03/2008, afin de préserver les droits de défense de la Ville, le Collège Communal a décidé d'interjeter appel dans le cadre du litige qui oppose la Ville de Binche à l'association momentanée Réforme et Nizet – Thirion –Building alg. qui a réalisé la restauration des remparts à Binche. Afin d'assurer la recevabilité de l'appel, le conseil de la Ville estime qu'il est aussi préférable d'obtenir l'autorisation du Conseil communal sur base de l'article L1242-1 alinéa 2 du CDLD. Il est donc demandé au Conseil communal de régulariser la situation et d'autoriser le Collège communal à interjeter appel.

Accord à l'unanimité

6. Projet de convention de gestion et d'animation des infrastructures sportives de la Ville de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter le projet de convention de gestion et d'animation des complexes omnisports et terrains de football de la Ville par l'asbl Binche Sport soit :

- Le complexe omnisports « DBM » sis rue du Moulin Blanc, 13 à 7130 Binche
- Le complexe omnisports « Saint-Albert » sis Chaussée Brunehault, 264 à 7134 Péronnes-lez-Binche
- Le complexe omnisports des Trieux, sis rue des Grands Bureaux, 24 à 7134 Ressaix
- Le terrain de football de Binche, sis rue du Cœur Dolent, 13 à 7130 Binche
- Le terrain de football de Leval-Trahegnies, sis rue de la Case à 7134 Leval-Trahegnies
- Le terrain de football de Péronnes-Village, sis rue du Vieux Chemin à 7134 Péronnes-lez-Binche

M. Piret demande si la Ville continuera à gérer les occupations des salles ou si l'ASBL en sera chargée à la suite de l'adoption de cette convention.

M. Labar répond que l'ASBL en sera chargée.

M. Devin répond qu'actuellement, les occupations sont gérées par le Collège communal, au sein duquel l'opposition n'est pas représentée. En revanche, l'opposition est bien

représentée au sein de l'ASBL Binche Sport. Le processus démocratique ne sera donc pas moins respecté sous la convention proposée, que du contraire.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

7. Personnel ouvriers qualifiés – Déclaration de vacance d'emploi – Niveau D1 – Lancement de l'appel public par recrutement – Extension des réserves de recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur :

- La vacance de 9 postes d'ouvriers qualifiés de niveau D1 : 1 poste d'électricien, 1 poste de plombier, 1 poste de chauffagiste, 1 poste d'ajusteur, 1 poste de mécanicien, 1 poste de chauffeur, 1 poste de menuisier, 1 poste de jardinier et 1 poste de maçon.
- L'appel à candidatures par voie de recrutement
- L'organisation d'un nouvel examen de recrutement et l'extension des réserves actuelles
- La prolongation de 15 jours du délai d'introduction qui serait donc porté à 30 jours
- Le jeton de présence
- Les frais de déplacements
- Les frais de bouche

Accord à l'unanimité

8. Personnel administratif – Chef de service administratif C3 – Déclaration de la vacance d'emploi – Lancement de l'appel par promotion – Organisation d'un nouvel examen

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur :

- La vacance d'un poste de chef de service administratif C3
- L'appel à candidatures par voie de promotion
- L'organisation d'un nouvel examen

Accord à l'unanimité

9. Personnel incendie – Emploi vacant de sergent volontaire – Appel aux candidats par promotion

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi vacant de sergent volontaire par promotion.

Accord à l'unanimité

10. Personnel incendie – Emploi vacant de caporal volontaire – Appel aux candidats par promotion

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi vacant de caporal volontaire par promotion.

Accord à l'unanimité

11. Procès verbal de vérification de caisse de la Régie foncière communale pour le 1^{er} trimestre 2010

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès verbal de vérification de caisse de la Régie foncière communale pour le 1^{er} trimestre 2010, présentant un avoir à justifier et justifié de 998.553,25 €

Accord à l'unanimité

12. Modification budgétaire n°1 de la Régie foncière communale – Exercice 2010

- ARRET

Il est présenté au Conseil communal la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière communale, exercice 2010, aux montants ci-après :

- Recettes : 2.372.000,00 €
- Dépenses : 2.345.479,07 €
- soit un boni de 26.520,93 €

Accord à l'unanimité

13. Acquisition de l'ancien lit de chemin de fer situé entre la chaussée Brunehaut et la rue de l'Industrie à Ressaix

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Acquérir l'ancien lit de chemin de fer cadastré section A 59/2L, partie d'une contenance de 20a 87ca, et 64B, partie d'une contenance de 16 ca, appartenant à Electrabel et à l'incorporer dans le domaine privé de la Ville de Binche.
- Approuver le transfert de propriété des deux parcelles à réaliser par un acte authentique pour un montant de 7.360 €.

M. Deghorain demande pourquoi cette acquisition est effectuée.

M. Bejarano répond qu'il s'agit de régulariser une situation de fait, de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain située au cœur du service des travaux et qui est actuellement occupé par ce dernier.

Accord à l'unanimité

14. Passation d'un bail emphytéotique avec le CPAS de Mons, pour un terrain situé rue des Holifosses à Binche (Bray)

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la passation d'un bail emphytéotique avec le CPAS de Mons, pour le terrain cadastré Section A 123a d'une

contenance de 1ha 05ca, situé rue des Holifosses à Binche (Bray), afin d'y installer les nouvelles infrastructures du Club de football de Bray.

Accord à l'unanimité

OCCUPATION DE VOIRIE

15. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2010 – Cahier des charges en vigueur – Formule de convention entre les parties – Renouvellement

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

FINANCES

16. Dépenses ordinaires relatives à l'organisation des élections législatives fédérales de juin 2010 – Application de l'article L1311-5 du CDLD

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 11/05/2010, par laquelle il a décidé, vu l'urgence et l'imprévisibilité, de faire application de l'article L1311-5 du CDLD pour engager les dépenses relatives à l'organisation des élections législatives de juin 2010. Un complément de crédit de 32.000 € sera ajouté à l'article ordinaire 104/123-48 lors de la modification budgétaire n°1 de 2010.

Accord à l'unanimité

17. Dépenses extraordinaires relatives à l'organisation des élections législatives fédérales de juin 2010 - Achat d'isoloirs - Application de l'article L1311-5 du CDLD

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 11/05/2010 par laquelle il a décidé, vu l'urgence et l'imprévisibilité, de faire application de l'article L1311-5 du CDLD pour engager la dépense relative à l'organisation des élections législatives de juin 2010. Un complément de crédit sera ajouté à l'article extraordinaire 104/74101-98 du budget extraordinaire 2010 lors de la modification budgétaire n°1 de 2010.

Accord à l'unanimité

18. Contribution financière 2010 à la Zone de Police Binche-Anderlues - approbation par la tutelle

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation par la Députation permanente du Hainaut du montant de la contribution financière 2010, soit 2.797.506,31 €, attribuée à la Zone de Police Binche-Anderlues par le Conseil communal du 14/12/2009.

Prise de connaissance

SUBSIDES

19. Subsidés communaux 2010 - Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est sollicité afin d'accorder l'agréation dès 2010 au P.A.C. de Leval («Présence et Action Culturelle») pour l'octroi de subsidés communaux sous forme d'aide matérielle et préciser la catégorie de subside communal numéraire qui lui conviendra dès 2011.

Accord à l'unanimité

20. Subsidés communaux 2010 – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est sollicité afin d'accorder l'agréation dès 2010 au Club de pêche « Les étangs du Palais » pour l'octroi de subsidés communaux sous forme d'aide matérielle et préciser la catégorie de subside communal numéraire qui lui conviendra dès 2011.

Accord à l'unanimité

21. Subsidés communaux 2010 – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est sollicité afin d'accorder l'agréation dès 2010 au Club de billard « C.B. PEUPLE - LEVAL » pour l'octroi de subsidés communaux sous forme d'aide matérielle et préciser la catégorie de subside communal numéraire qui lui conviendra dès 2011.

Accord à l'unanimité

22. Subsidés communaux nominatifs 2010 – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est sollicité afin d'accorder l'agréation dès 2010 à l'ASBL « I.C.A.Bi. (Indépendants, Commerçants, Artisans binchois) » pour l'octroi de subsidés communaux sous forme d'aide matérielle et dès 2010 pour les subsidés en espèces sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 (modification de l'intitulé de l'article 569/43504-01 d'un montant de 5.000 €).

Accord à l'unanimité

23. Subsidés communaux nominatifs 2010 – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est sollicité afin d'accorder l'agréation dès 2010 à l'ASBL « Binche-Tournai-Binche » pour l'octroi de subsidés communaux 2010 sous forme d'aide matérielle et

dès 2010 pour l'octroi de subsides communaux en espèces, sous réserve de l'approbation de l'octroi du subside nominatif prévu au budget ordinaire exercice 2010 à l'article 764/33204-02 sous l'intitulé « subside aux organisateurs de Binche-Tournai-Binche ».

Accord à l'unanimité

24. Subsides communaux nominatifs 2010 – Octroi du subside à l'ASBL « Binche-Tournai-Binche » pour l'organisation de la course cycliste

Le Conseil communal est invité à octroyer le montant du subside prévu pour l'organisation de la course cycliste « Binche-Tournai-Binche » en faveur de l'ASBL « Binche-Tournai-Binche ». Cette décision sera soumise à l'approbation de la tutelle d'annulation, le montant du subside étant supérieur à 2.500 € indexés.

Accord à l'unanimité

25. Subsides communaux nominatifs – Subside exceptionnel pour l'organisation d'une rétrospective Rémy VAN DEN ABEELE

- DECISION

Le Conseil communal est invité à octroyer un subside exceptionnel de 10.000 €, prévu pour l'organisation de l'exposition Rémy Van Den Abeele, à l'ASBL « ABC Amis de Binche Culture ».

Accord à l'unanimité

26. Subsides communaux 2010 – Association culturelle locale – Subside ponctuel exceptionnel – Fixation du montant à octroyer

- DECISION

Le Conseil communal est invité à octroyer un subside exceptionnel de 1.600 € à l'association culturelle locale « Binche Blues Rock Festival », en vertu de l'article 8 du règlement subside aux sociétés culturelles.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

27. Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2009, nouvelle version – Rapport d'activités 2009 et de prévision budgétaire 2010, *addendum* – Rapport financier 2009 « article 18 », adoption

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la nouvelle version du rapport financier 2009, l'*addendum* au rapport d'activités 2009 et de prévision budgétaire 2010 ainsi que le rapport financier 2009 « article 18 » du Plan de Cohésion Sociale.

Mme Derbaix entend à plusieurs reprises parler de création d'un Plan de Cohésion sociale en 2009. Elle relève néanmoins que des Plans de Prévention Intégré et des Plans de Prévention Proximité existent depuis 20 ans. Si des changements de nom des plans et des regroupements de matière ont été effectués récemment, il n'empêche pas que des initiatives similaires sont mises en place depuis longtemps. Mme Derbaix souligne ensuite que les

budgets relatifs aux formations de paveurs-dalleurs sont supprimés dans le rapport de prévision budgétaire 2010. Elle remarque que ces formations étaient uniquement organisées à Binche et que ceux qui terminaient ces formations ont toujours trouvé du travail à la suite de leur stage. Elle déplore dès lors la suppression de ces formations.

M. Devin répond que le Plan de Cohésion sociale tel qu'il existe actuellement n'est en rien comparable à ce qui a pu exister dans le passé. Les exigences de la Région wallonne sont beaucoup plus élevées que dans le cadre des PPI et PPP. En outre, les moyens alloués sont beaucoup plus importants également. Ainsi, à titre exemplatif, aujourd'hui, le PCS dispose à Binche d'une coordinatrice et de trois assistants sociaux. Concernant la formation de paveurs-dalleurs, M. Devin demande si la Ville de Binche a vocation à continuer à financer et à fournir des formations d'ouvriers spécialisés paveurs-dalleurs alors que le Forem cesse de proposer cette formation de paveur-dalleur. Il relève que l'analyse réalisée par le Forem des résultats de la formation de paveur-dalleur est diamétralement opposée à celle de Mme Derbaix.

Pour :

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-PIERRE JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Patrice LAI

Abstentions :

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

28. Création de deux infrastructures de sport non couvertes à Ressaix et à Leval – Accord sur le principe – Accord sur les lieux d'implantation – Adoption du projet de convention de commodat relatif au terrain sis Cité Noël Lustre – Approbation du dossier d'opportunité sociale relatif au projet

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Marquer son accord sur le principe de la création de deux infrastructures multisports non couvertes.
- Marquer son accord sur les lieux d'implantation de ces deux infrastructures soit :
 - Rue S. Allende à Leval, sur une parcelle cadastrée 3^e Division Section B n°591 X3
 - Cité Noël Lustre à Ressaix, sur un terrain, propriété de l'ISSH, constitué d'une partie de la parcelle cadastrée Section B207 F8 et d'une partie de la parcelle cadastrée Section B178 E3
- Marquer son accord sur le projet de convention de commodat entre l'ISSH et la Ville relatif au terrain sis Cité Noël Lustre.
- Approuver les dossiers d'opportunité sociale à remettre à la Région wallonne.

Accord à l'unanimité

29. Opération de rénovation urbaine : Ilot de l'Hôtel de Ville. Phase I

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver l'avant-projet réalisé par le Bureau d'Etudes de la Ville pour les travaux de démolition et de reconstruction du « Front Bâti ».
- Solliciter une convention-exécution auprès du Ministre de la rénovation urbaine pour la réaffectation des 900.000 € pour la démolition et la reconstruction du front bâti (premier et second niveaux).
- Solliciter un subside auprès du Ministre du Tourisme au montant de 350.000 € pour la réalisation d'un nouvel office du tourisme au rez-de-chaussée (construction et aménagement).
- Prévoir les voies et moyens financiers à la prochaine modification budgétaire du budget de la Ville et de la Régie foncière communale.

M. Piret indique que depuis trois Conseils communaux, l'on revient sur ce projet d'Ilôt Centre Ville. Il rappelle qu'il a déjà reproché l'approche disparate de ce dossier. Il constate qu'à présent, l'accord du Conseil communal est sollicité concernant la phase 1 du projet, à savoir le « front bâti ». Il estime que le projet proposé pose un problème en terme urbanistique. En effet, ce projet est très moderne. Il est notamment composé de larges espaces vitrés au rez-de-chaussée. M. Piret pense que la démarche est inquiétante d'autant plus que le bâtiment est situé en zone ZIP et qu'à son sens, la Ville devrait montrer l'exemple pour les rénovations qu'elle effectue dans ce périmètre et particulièrement à proximité de l'Hôtel de Ville. Il qualifie le projet de « brol » architectural qui trahira le style tournaisien de la Ville et notamment de la Grand'Place. Certes, le bâtiment n'est pas classé. Il n'empêche que certains éléments de son architecture sont intéressants et que la somme de beaux petits bâtiments constitue le charme de la Ville.

M. de Stexhe déplore que le projet ne soit pas passé en CCAT alors que la position de ce bâtiment est centrale. Il estime que la CCAT aurait au moins dû être informée du projet. Il estime en outre que les balcons en bétons proposés ne s'inséreront pas dans le contexte de la Grand'Place. Il regrette en outre que les ferralleries ne soient pas conservées. Il conclut en demandant que le projet soit reformulé.

M. Van Houter indique que le dossier étant au stade de l'avant-projet, il ne convient pas encore de le soumettre à la CCAT. Il le sera une fois le permis d'urbanisme demandé. La Région sera chargée d'octroyer ou non le permis à la Ville.

M. Urbain indique que les goûts architecturaux sont éminemment subjectifs et qu'ils évoluent avec le temps. Il relève en ce sens que l'Hôtel de Ville était encore, il y a quelques décennies, peint en blanc. Il signale qu'actuellement, les immeubles dont la rénovation est envisagée, sont tellement dégradés et laids que l'on est obligé de les cacher. La rénovation envisagée permettra d'élargir le trottoir devant le théâtre, afin que puissent y circuler les personnes à mobilité réduite. Le projet de rénovation du bâtiment prévoit un vitrage important. Ceci permettra de l'ouvrir à la lumière, d'éviter qu'il serve d'urinoir et donnera aux passants envie d'y pénétrer, ce qui est adéquat au vu de sa destination d'office du tourisme. Quant à la dérogation du projet au règlement d'urbanisme, M. Urbain estime enfin que le fait

que le projet vienne en dérogation au règlement d'urbanisme ne doit pas être un motif de refus per se. En effet, il indique qu'il doit pouvoir être dérogé à un tel règlement, pourvu que le projet soit censé. Afin d'apprécier ceci, une procédure est d'ailleurs prévue.

M. Fayt constate que l'opposition a beaucoup d'ardeur lorsqu'elle dénonce le projet. Il rappelle qu'elle n'avait cependant rien fait, lorsqu'elle était au pouvoir, afin de solutionner le problème de cette verrue sur la Grand'Place.

M. Deghorain estime qu'il est grand temps que la Ville se fixe des règles. En effet, si le but de la rénovation est louable en ce qu'il consiste à rendre la place plus accueillante et à créer des espaces supplémentaires pour organiser des services communaux, il n'empêche que le projet de rénovation exprime un choix architectural moderne. Il est par conséquent atypique dans le contexte binchois. Or, il convient de maintenir une homogénéité dans les choix architecturaux au sein de la Ville. Afin de conserver une telle homogénéité, M. Deghorain estime qu'une politique architecturale devrait, préalablement à l'adoption d'un tel projet atypique, être définie. Les projets pourraient ainsi s'insérer dans cette nouvelle politique architecturale et l'homogénéité architecturale de la Ville serait ainsi conservée. Or, il constate qu'aucune discussion n'a été menée, qu'aucun comité n'a été saisi, afin de définir une nouvelle politique architecturale. Il le déplore.

M. Piret rappelle que ce dossier n'est qu'au stade de l'avant-projet. Il demande par conséquent de le modifier.

M. Devin demande si la volonté de l'opposition est de conserver cette verrue sur la Grand'Place. La majorité porte un projet dont les choix architecturaux ne sont manifestement pas partagés par certains membres de l'opposition qui dénonce un modernisme notamment exprimé par les surfaces vitrées du projet. Pourtant, le Théâtre communal n'est-il pas également un bâtiment ouvert par de larges surfaces vitrées ? Les goûts sont subjectifs. Il est par conséquent impossible de mettre tout le monde d'accord sur ce projet. M. Devin n'en est pas moins déterminé à opérer la rénovation du bâtiment. Aussi, il entend les remarques relatives aux règles d'urbanisme qu'il conviendrait d'adapter. M. Devin rappelle que l'opposition n'a, sous la mandature précédente, pas modifié d'un iota les règles d'urbanisme applicables au sein de la Ville. Actuellement, sont en cours des études relatives à la modification du Schéma de structure communal et du Règlement communal d'urbanisme. Dans ce sens, des questionnaires ont été envoyés récemment aux Binchois. Des réunions publiques ont également été organisées. Il constate qu'aucun membre de l'opposition n'était présent lors de ces réunions visant à faire évoluer les règlements.

M. Piret indique qu'il n'est pas contre le modernisme architectural. Il estime cependant que le contexte de la Grand'Place n'est pas adéquat pour ce type d'architecture.

M. Joie estime que cet avant-projet reproduit l'erreur commise dans le passé lors de la construction de l'Hôtel de Police.

M. Van Houter rappelle que toute dérogation au règlement d'urbanisme est nécessairement soumise à l'avis de la CCAT et qu'il est extrêmement rare que la Ville passe outre cet avis. Aussi, il souligne que le Schéma de structure communal et le Règlement communal

d'urbanisme sont en cours de révision. Cette opération est longue. La Ville a décidé de la confier à un auteur de projet indépendant afin notamment de conserver toute l'objectivité.

M. Devin clôture la discussion en indiquant qu'il attend les remarques de chacun quant aux modifications des Schéma de structure communal et Règlement communal d'urbanisme.

Pour :

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-PIERRE JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Patrice LAÏ

Contre :

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

30. Aménagement de petites infrastructures sociales de quartiers (zones de loisirs) à Ressaix et Leval-Trahegnies

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 270/1014, le projet d'avis de marché, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement de petites infrastructures sociales de quartiers (Zones de loisirs) à Ressaix et Leval-Trahegnies », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 144.000,00 € hors TVA ou 174.240,00 €, 21 % TVA comprise.
- Choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 879/72301-60 (n° de projet 20108791) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire et des subsides.

Accord à l'unanimité

31. Maintenance de diverses infrastructures sportives : terrains de football de Binche, Leval, Péronnes, et de rugby d'Epinois

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 273/1007, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Maintenance de diverses infrastructures sportives: terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et de rugby d'Epinois », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier

spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 413.120,07 € hors TVA ou 499.875,28 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Terrain de football de Binche, estimé à 103.291,62 € hors TVA ou 124.982,86 €, 21% TVA comprise
 - Lot 2: Terrain de football de Leval, estimé à 103.240,42 € hors TVA ou 124.920,91 €, 21% TVA comprise
 - Lot 3: Terrain de football de Péronnes, estimé à 103.305,78 € hors TVA ou 124.999,99 €, 21% TVA comprise
 - Lot 4: Terrain de rugby d'Epinois, estimé à 103.282,25 € hors TVA ou 124.971,52 €, 21% TVA comprise
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
 - Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72402-60 (n° de projet 20107645) en la couvrant par un emprunt à contracter.
 - Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

32. Aménagement des voiries et trottoirs 2010

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
 - Approuver le cahier spécial des charges réf. 194/1078, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement des voiries et trottoirs 2010 », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 721.827,99 € hors TVA ou 873.411,87 €, 21% TVA comprise.
- Le marché est divisé en lots:
- Lot 1: Amélioration d'une partie de la rue Marie-Josée à Ressaix, estimé à 240.829,79 € hors TVA ou 291.404,05 €, 21% TVA comprise
 - Lot 2: Réfection et égouttage de la rue Albert ler à Leval, estimé à 231.659,35 € hors TVA ou 280.307,81 €, 21% TVA comprise
 - Lot 3: Réfection en pavés de la rue des Trois Escabelles à Binche, estimé à 109.872,60 € hors TVA ou 132.945,85 €, 21% TVA comprise
 - Lot 4: Pose d'un tapis mince sur un tronçon de la rue Mahy-Faux à Buvrines, estimé à 139.466,25 € hors TVA ou 168.754,16 €, 21% TVA comprise
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
 - Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73503-60 (n° de projet 20104224) en la couvrant par prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.
 - Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

33. Extension de l'Ecole communale de Buvrines

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 208/1097, le projet d'avis de marché, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Extension de l'école communale de Buvrines », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 192.853,96 € hors TVA ou 233.353,29 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/72306-60 (n° de projet 20107227) en la couvrant par un emprunt à contracter. Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire n°1, approuvée ce jour.

Accord à l'unanimité

34. Travaux de maintenance du Théâtre communal 2010

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 278/1120 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux de maintenance du Théâtre communal 2010 », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.500,00 € hors TVA ou 10.285,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Travaux d'achèvement de la mise en conformité de la machinerie scénique du Théâtre communal, estimé à 5.700,00 € hors TVA ou 6.897,00 €, 21% TVA comprise
- Lot 2: Remplacement du matériel de régulation de chauffage défectueux au Théâtre communal, estimé à 2.800,00 € hors TVA ou 3.388,00 €, 21% TVA comprise
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit à la modification budgétaire n°1, approuvée ce jour, du budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 763/72406-60 (n° de projet 20107632) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Accord à l'unanimité

35. Aménagement des trottoirs et d'une zone de stationnement à la rue des Boulevards

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 198/1082, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement des trottoirs et d'une zone de stationnement à la rue des Boulevards", établis par le service urbanisme. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 103.187,95 € hors TVA ou 124.857,42 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73513-60 (n° de projet 20104226) en la couvrant par un emprunt à contracter.

M. Deghorain demande s'il existe une politique de stationnement des maraîchers à cet endroit. Il craint que les nouveaux aménagements gênent le parking des maraîchers.

M. Van Houter répond que le but de l'aménagement est de créer de nouvelles places de stationnement. En revanche, aucun obstacle nouveau ne sera créé sur la voirie.

M. Piret demande si la rénovation de la Tour sera effectuée avant ou après les travaux d'aménagement des trottoirs et de la zone de stationnement.

M. Van Houter répond que les travaux d'aménagement des trottoirs et d'une zone de stationnement ne s'étendront pas jusqu'à la Tour.

Accord à l'unanimité

36. Maintenance du chauffage de la Collégiale

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver les principe des travaux.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 214/1105 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Maintenance du chauffage de la Collégiale », établis par le Service Energie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.199,00 € hors TVA ou 8.710,79 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 790/72402-60 (n° de projet 20107901) en la couvrant par un emprunt à contracter.

Accord à l'unanimité

37. Travaux d'égouttage 2009 – Rue Boussart à Binche

- DECISION

- Approbation du décompte final et réception provisoire

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de travaux.
- Approuver le décompte final du marché « Travaux d'égouttage 2009 - Rue Boussart à Binche », pour un montant de 59.481,09 € hors TVA ou 71.972,12 €, 21% TVA comprise.
- Réceptionner provisoirement ce marché, vu que l'adjudicataire S.A. SOTRAGI, Route de Beaumont, 7 à 7041 Givry a satisfait à ses obligations.
- La première moitié de la caution n°12/134736 de 2.130,00 € peut être libérée, soit 1.065,00 €
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2009, article 877/73204-60 (n° de projet 20090077). Ce crédit sera augmenté lors de la modification budgétaire n°1, approuvée ce jour.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET DE SERVICES
--

38. Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Guitare classique

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°2010734 3 et le montant estimé du marché « Académie de musique – Achat d'instruments de musique – guitare classique 4/4 », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.322,28 € hors TVA ou 1.599,96 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article 734/74401-51 financé par prélèvements sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

39. Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Saxophone –

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°2010734 3 et le montant estimé du marché « Académie de musique – Achat d'instruments de musique – saxophone », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 495,86 € hors TVA ou 599,99 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article

734/74401-51 financé par prélèvements sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

**40. Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Clarinettes –
- DECISION**

**- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du
CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°2010734 3 et le montant estimé du marché « Académie de musique – Achat d'instruments de musique – clarinettes », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1322,30 € hors TVA ou 1599,98 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article 734/74401-51 financé par prélèvements sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

**41. Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Marimba –
- DECISION**

**- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du
CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°201073 43 et le montant estimé du marché « Académie de musique – Achat d'instruments de musique – marimba », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4123,32 € hors TVA ou 4989,22 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article 734/74401-51 financé par prélèvements sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

**42. Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Violoncelle –
- DECISION**

**- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du
CSC**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°2010734 3 et le montant estimé du marché « Académie de musique – Achat d'instruments de musique – Violoncelle », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des

charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 991,73 € hors TVA ou 1199,99 €, 21% TVA comprise.

- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2010 à l'article 734/74401-51 financé par prélèvements sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

43. Acquisition d'une hydrocureuse-éboueuse

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fournitures.
- Approuver le cahier spécial des charges n°201042 09 et le montant estimé du marché « Achat d'une hydrocureuse-éboueuse », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 206.611,57 € hors TVA ou 250.000,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.
- Le marché sera soumis à la publicité européenne.
- Transmettre la délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/74303-98 financé par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire 2010.
- Approuver l'avis de marché.

Accord à l'unanimité

44. Acquisition gros outillage de Cimetière

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fourniture.
- Approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Achat gros outillage Cimetière », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 9.330,00 € hors TVA ou 11.289,30 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Imputer les dépenses au budget extraordinaire sous l'article budgétaire 878/74402-51 financé par un prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

45. Acquisition de matériel pour espaces verts

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fourniture.
- Approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Achat de matériel pour espaces verts », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.938,84 € hors TVA ou 9.606,00 € 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Imputer les dépenses au budget extraordinaire sous l'article budgétaire 766/74401-51 financé par un prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

46. Acquisition de vasques pour embellissement des quartiers

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fourniture.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 20104207 et le montant du marché ayant pour objet « Achat de vasques pour embellissement des quartiers », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 28.710,00 € hors TVA ou 34.739,10 €, 21% TVA comprise.
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- De financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/74901-98 en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

M. Goetembril a constaté que les ouvriers de la Ville arrosaient les fleurs le dimanche à 4 h du matin.

M. Bejarano répond que les ouvriers arrosent les fleurs tous les jours à cette heure et non pas seulement le dimanche.

Accord à l'unanimité

47. Acquisition de poubelles et cendriers (plan propreté)

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fourniture.
- Approuver le cahier spécial des charges réf.20108793 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat de poubelles et cendriers – (plan propreté) », établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et

au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.000 € HTVA ou 14.520,00 €, 21% TVA comprise.

- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- De financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 879/74401-51 en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

48. Acquisition de matériel de signalisation touristique, de pavoisement et d'illuminations

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe de fourniture.
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 20105691 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Achat matériel de signal. touristique, de pavoisement et d'illuminations », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.000,00 € hors TVA ou 19.360,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- Lot 1 : Sphères LED diamètre 0,3 m., estimé à 1.600,00 € hors TVA ou 1.936,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 2 : Sphères LED diamètre 0,5 m., estimé à 2.100,00 € hors TVA ou 2.541,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 3 : Sphères LED diamètre 0,8 m., estimé à 3.000,00 € hors TVA ou 3.630,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 4 : Rideaux flash LED caoutchouc, estimé à 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 5 : Motif lumineux « Joyeuses fêtes », estimé à 1.000,00 € hors TVA ou 1.210,0 €, 21% TVA comprise
 - Lot 6 : Boules de Noël – diamètre 30, estimé à 1.600,00 € hors TVA ou 1.936,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 7 : Boules de Noël – diamètre 50, estimé à 3.800,00 € hors TVA ou 4.598,00 €, 21% TVA comprise
 - Lot 8 : Câble caoutchouc, estimé à 400,00 € hors TVA ou 484,00€, 21% TVA comprise
- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
 - De financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 569/74101-98 en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

49. Marché de services pour une étude préalable à la restauration de la Tour Saint-Ursmer

- DECISION

- Approbation du CSC adapté suite aux remarques de la DGO4, Département du Patrimoine

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 1059/257 adapté du marché ayant pour objet

« Marché de services pour une étude préalable à la restauration de la Tour St Ursmer », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 773/73302-60 (n° de projet 20107732) en la couvrant par un prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Accord à l'unanimité

CULTURE

50. Convention 2010 relative au financement de la programmation culturelle 2010 de la Ville de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Centre culturel régional du Centre, la Ville de Binche et l'asbl « Amis de Binche Culture » relative au financement de la programmation culturelle 2010 de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

51. Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies – Compte de l'exercice 2008

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2008, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Martin de Leval-Trahegnies, en sa séance du 24/02/2010, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 65.847,21 €
- Dépenses : 28.613,86 €
- Excédent : 37.233,35 €

La part communale ordinaire a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de : 29.659,79 €.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHOAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

52. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray (Levant de Mons) – Compte de l'exercice 2008

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2008, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray (Levant de Mons), qui se clôturerait comme suit :

- Recettes : 5.569,09 €
- Dépenses : 4.488,12 €
- Excédent : 1.080,97 €

La part communale n'a pas été liquidée en cours d'exercice.

Pour : 12

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Jacqueline OUTLET, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Contre : 13

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA,

Patrice LAI

Abstention : 1

Jean-Luc FAYT

53. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget de l'exercice 2009

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 08/07/2008, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 19.477,52 €
- Dépenses : 19.477,52 €

La part communale s'élèverait à 19.344,36 €.

M. Piret demande pourquoi les votes des membres de la majorité sont différents selon les points relatifs aux fabriques d'église.

M. Van Houter répond que les comptes et les budgets des fabriques d'église sont analysés au sein de l'administration. Lorsque des erreurs sont repérées, il est demandé aux membres de la majorité d'émettre un vote négatif. En revanche, lorsque les comptes ou budgets sont corrects, aucune consigne de vote n'est donnée.

M. Piret estime que ces démarches sont inutiles puisque les comptes ou budgets incorrects sont de toute façon corrigés au niveau de la tutelle.

Pour : 12

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Jacqueline OUTLET, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Contre : 13

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

LAI

Abstention : 1

Jean-Luc FAYT

54. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2009

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n°1, exercice 2009, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 11/02/2010, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 30.576,46 €
- Dépenses : 31.356,46 €
- Excédent : 780,00 €

Après examen exhaustif dudit document, il est à noter que les aménagements budgétaires proposés n'entraînent pas de majoration du subside communal.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

55. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Budget de l'exercice 2010

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 11/02/2010, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 29.522,91 €
- Dépenses : 29.522,91 €

La part communale ordinaire s'élèverait à 16.791,65 €.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

56. Fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray – Compte de l'exercice 2009

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray, en sa séance du 01/04/2010, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.059,29 €
- Dépenses : 4.502,03 €
- Excédent : 2.557,26 €

La part communale a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de : 2.416,57 €

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

57. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Compte de l'exercice 2007

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 27/07/2009 qui se clôture comme suit :

- Recettes : 230.954,02 €
- Dépenses : 43.591,21 €
- Excédent : 187.362,81 €

La part communale ordinaire fixée à 17.942,43 € n'a pas été liquidée en cours d'exercice.

Pour : 12

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Jacqueline OUTLET, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Contre : 13

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

LAI

Abstention : 1

Jean-Luc FAYT

58. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Compte de l'exercice 2009

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 07/04/2010 qui se clôture comme suit :

- Recettes : 25.780,63 €
- Dépenses : 14.881,10 €
- Excédent : 10.899,53 €

La part communale a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de 11.597,16 €.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

59. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines – Compte de l'exercice 2009

- AVIS A EMETTRE

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines en sa séance du 08/04/2010 qui se clôture comme suit :

- Recettes : 17.198,96 €
- Dépenses : 9.207,78 €
- Excédent : 7.991,18 €

La part communale a été liquidée partiellement en cours d'exercice à concurrence de 9.392,64 € sur un crédit total de 10.596,99 €.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe DE STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

Abstentions : 10

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Patrice LAI

ENSEIGNEMENT

60. Enseignement maternel, primaire, artistique, musical et de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2010

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer les emplois vacants au 15 avril 2010 dans l'enseignement officiel communal de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

61. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire organisant la circulation et le stationnement dans la partie rénovée de la rue Saint-Paul à Binche et sur le Parking Square Marcel Quinet à Binche.

Accord à l'unanimité

62. Projet de procès verbal de la séance du Conseil communal du 03/05/2010

- APPROBATION

Accord à l'unanimité

63. Aménagement de la rue Salvatore Allende et des abords de l'Ecole du Centre à 7134 Leval-Trahegnies

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 201/1051, les plans, le projet d'avis et le montant estimé du marché ayant pour objet : « aménagement de la rue Allende et des abords de l'école du Centre à Leval-Trahegnies » établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 792.103,90 € hors TVA ou 958.445,72 € TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231) en la couvrant par un emprunt à contracter. Ce crédit sera adapté lors de la modification budgétaire n°1.

Accord à l'unanimité

64. Acquisition de modules préfabriqués pour l'Ecole de Péronnes-Charbonnage

- DECISION

- Approbation des conditions, du mode de passation, de financement et du CSC

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de fournitures ;
- Approuver le cahier spécial des charges réf. 279 et le montant estimé du marché « Acquisition de modules préfabriqués pour l'Ecole de Péronnes-Charbonnage », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 56.300 € hors TVA ou 68.123 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/712-52/ en la couvrant par un emprunt à contracter. Ce crédit sera adapté lors de la modification budgétaire n°1.

Accord à l'unanimité

65. Travaux d'investigations et d'éventuelles réparations de l'égouttage de la rue de Buvrines à Binche – avenant n°1

- Décision sur la mise en urgence du point à l'ordre du jour

- Approbation de l'avenant n°1

Le Conseil communal est tout d'abord invité à se prononcer sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le Conseil communal est ensuite invité à

- approuver l'avenant n°1 du marché « Travaux d'investigations et d'éventuelles réparations de l'égouttage de la rue de Buvrines à Binche » pour le montant total en plus de 14.736,36 € hors TVA ou 17.831 € TVA comprise ;

- Approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables ;

- Adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 1.610 € sera donc augmenté de 740 € et ainsi porté à 2.350 € ;

- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 877/73204-60 (n° de projet 20108771).

Sur la mise du point à l'ordre du jour du Conseil

Accord à l'unanimité

Sur l'approbation de l'avenant n°1, de la prolongation de délai, de l'adaptation du cautionnement et du mode de financement

Accord à l'unanimité

66. Travaux de remplacement du système de chauffage de l'église de Buvrines

- Décision sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour

- Approbation des conditions, du cahier spécial des charges, du mode de passation et du mode de financement

Le Conseil communal est tout d'abord invité à se prononcer sur la mise en urgence de ce point à l'ordre du jour à la majorité des 2/3 des membres présents.

Le Conseil communal est ensuite invité à

- approuver le principe des travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 280/1104 et le montant estimé du marché ayant pour objet des « Travaux de remplacement du système de chauffage de l'église de Buvrines » établi par le Service Energie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.015 € hors TVA ou 19.378,15 € TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 790/71401-60 (n° de projet 20107901) en la couvrant par un emprunt à contracter.

Sur la mise du point à l'ordre du jour du Conseil

Accord à l'unanimité

Sur l'approbation des conditions, du cahier spécial des charges, du mode de passation et du mode de financement

Accord à l'unanimité

DIVERS

M. Piret interpelle le Collège communal sur les problématiques de la publication des procès-verbaux du Conseil communal et sur les travaux du Pont Martine.

Il demande tout d'abord pourquoi les procès-verbaux des différentes séances du Conseil communal ne sont pas publiés sur le site web de la Ville.

M. Devin répond que le Code de la Démocratie locale ouvre à toute personne le droit de consulter sur place tout document administratif. Toute personne peut par conséquent consulter les décisions prises sur demande adressée au Collège communal. Celui-ci peut refuser d'accéder à une demande dans les cas précisés par la loi (protection de la vie privée, sécurité, ...). En revanche, aucune obligation n'est faite aux communes de publier sur leur site internet les procès-verbaux approuvés des séances du Conseil communal. Les communes ont simplement la faculté de publier ces procès-verbaux.

M. Piret estime que la publication de ces procès-verbaux sur le site, si elle n'est pas obligatoire, constitue cependant un service au citoyen.

M. Piret remarque ensuite que les travaux en cours sur la place du Pont Martine posent un problème en terme de sécurité. En effet, beaucoup d'enfants jouent sur cette place durant les vacances et le site des travaux n'est pas sécurisé.

M. Devin lui répond que les mesures afin d'assurer la sécurité de ce chantier seront prises.

M. Derval intervient afin de féliciter les membres de la majorité pour les scores élevés de leurs partis respectifs aux dernières élections fédérales. Ces scores prouvent que la population binchoise a confiance et soutient l'équipe en place.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question et clôt la séance publique du Conseil communal.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

M. Devigne ne participe pas à la séance à huis-clos du Conseil communal.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

1. Enseignement de promotion sociale – statut du personnel : régime disciplinaire
- AUDITION

ADMINISTRATION GENERALE

2. Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction
- RATIFICATION
3. Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction
- RATIFICATION
4. Grade légal – Démission – Mise à la retraite
- DECISION
5. Désignation de médecins contrôleurs
- DECISION

AFFAIRES ECONOMIQUES

6. Démission d'un représentant de l'administration de la Ville de Binche de l'un de ses mandats et désignation d'un nouveau représentant
- ACCEPTATION ET DESIGNATION

PLAN DE COHESION SOCIALE

7. Désignation des membres des Comités d'accompagnement des infrastructures « Sport de rue »
- DESIGNATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

8. Enseignement primaire – Personnel - Année scolaire 2009-2010 – Mise en disponibilité pour cause de maladie

- DECISION

9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé en vue d'exercer une autre fonction dans l'enseignement

- DECISION

10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé

- DECISION

11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé

- DECISION

12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Démission d'une maîtresse de religion catholique

- DECISION

ENSEIGNEMENT MATERNEL

13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse.

- RATIFICATION

14. Enseignement maternel - Personnel – Année scolaire 2009-2010 – Démission d'une institutrice maternelle

- DECISION

15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 – Congé

- DECISION

16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010-2011 - Congé

- DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

17. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Personnel – Démission

- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

18. Personnel – Désignation d'un membre du personnel en qualité de sous-directeur à mi-temps, à titre stagiaire, au 1^{er} juin 2010

- DECISION

**19. Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire 2009-2010- Personnel
- Désignation d'un membre du personnel en qualité de Chef d'Atelier quart-temps, à titre stagiaire, au 1^{er} juin 2010**

- DECISION

*

La séance est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal f.f.,
Guillaume Somers

Le Bourgmestre,
Laurent Devin